13° RALLYE REGIONAL DE LA CROISETTE 25 et 26 MAI 2018







REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement Après délivrance du visa de la FFSA

Ouverture des engagements : Dès parution du règlement Clôture des engagements : Lundi 21 mai 2018 à minuit dimanche 20 mai 2018

Reconnaissances: dimanche 20 mai 2018 et mercredi 23 mai 2018

de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Vérifications des documents : Vendredi 25 mai 2018 de 13 h 30 à 20h15

Lieu: Parking du Square de Verdun à CANNES

Vérifications des voitures : Vendredi 25 mai 2018 de 13h45 à 20h30

Lieu : Parking du Square de Verdun à CANNES

Heure de mise en place du parc de départ le : vendredi 25 mai 2018 après les vérifications 1ère réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 25 mai 2018 à 20h au PC Course

Palais des Victoires à CANNES LA BOCCA

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 25 mai 2018 à 21h30

Départ 1ère **Etape :** Samedi 26 mai 2018 à 7h15 Parking du Square de Verdun à CANNES **Arrivée finale du rallye :** Samedi 26 mai 2018 à 16h52 Palais des Victoires à CANNES LA

BOCCA

Vérification finale au Garage: MITSUBISHI et KIA Bretelle de l'Autoroute montante LE CANNET **Publication des résultats du rallye:** Samedi 26 mai 2018 au Palais des Victoires à CANNES LA BOCCA 30' après l'arrivée de la dernière voiture en parc fermé

Tableau officiel d'affichage : Entrée du parc fermé lieu : au Palais des Victoires à CANNES LA BOCCA **Remise des prix :** Le Samedi 26 mai 2018 à partir de 19h 30 au Club House Palais des Victoires à CANNES LA BOCCA

ARTICLE 1P ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA CROISETTE organise les 25 et 26 mai 2018 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye régional dénommé :

« Le 13ème RALLYE REGIONAL DE LA CROISETTE »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur le Visa numéro 30 et sous le Permis d'Organiser numéro 279 en date du 06/04/2018.

Comité d'Organisation

Membres: Le Comité Directeur de l'ASA CROISETTE

Article 1.1P. OFFICIELS

Délégué Sécurité Ligue PACA :

Organisateur Technique: ASA CROISETTE

1 Impasse Béraud – 06400 CANNES

Tél 04.93.99.06.83

Représenté par : Président PINAZO Jean François

Permanence du Rallye : ASA CROISETTE – 1 Impasse Béraud à 06400 CANNES

Tél: 04.93.99.06.83 - Fax: 04.92.99.15.14 - 06.20.37.47.95

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

PRIOUX Patrice licence n° 17877

Membres du Collège:

BELON Catherine licence n° 162324 PECOUT Annick licence n° 154215

Directeur de Course :

GAUTHIER Jacques licence n° 35196

Directeurs de Course Adjoints :

BEYLER Patrick licence n° 3618
PRIOUX Roselyne licence n° 17879
ANDREANI François licence n° 132975

Commissaires Techniques:

ANTONIAZZI Patrice licence n° 130659 Responsable moderne

VION François VH licence n° 4366 Responsable VH

MOLINES Michel licence n° 9502 BERSZAKIEWICZ BOGUMILA licence n° 224902 AUDISIO Jean Michel licence n° 3344 Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

EMANUELLI Anthony licence n° 7717
FERCHICHI Nathalie licence n° 137842 **Médecin**: Dr POULAIN licence n° 1973

Nombre de poste de commissaires : voir plan de sécurité détaillé Nombre de commissaires : voir plan de sécurité détaillé Nombre d'ambulance : voir plan de sécurité détaillé

1.2P. ELIGIBILITE

Le 13^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA CROISETTE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2018 coefficient 2
- Les Challenges Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte-d'Azur 2018.
- Le challenge ASA CROISETTE pilotes et copilotes

1.3P. VERIFICATIONS: Pas de convocation individuelle

Les vérifications administratives auront lieu le : Vendredi 25 mai 2018 de 13h30 à 20h15

Lieu: parking du Square de Verdun à CANNES

La présentation des licences en cours de validité est exigée aux vérifications ainsi qu'à toute demande d'un officiel pendant le rallye, la non présentation est un refus d'être admis

Les vérifications techniques auront lieu le : Vendredi 25 mai 2018 de 13h45 à 20h30 parking du Square de Verdun à CANNES suivies de la mise en parc fermé parking du Square de Verdun à CANNES PARC A REMORQUES : Sur le parking du Stade Coubertin à CANNES LA BOCCA

Les vérifications finales seront effectuées : au Garage MITSUBISHI et KIA Bretelle de l'Autoroute montante Main d'œuvre aux taux horaires de 60€ TTC.

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 13ème RALLYE REGIONAL DE LA CROISETTE doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 14 mai 2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs : 375 €
sans la publicité facultative des organisateurs : 750 €
pour les équipages complets ASA Croisette : 350 €

- **3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. *Un engagement transmis par fax pourra être accepté à condition que l'original de celui-ci nous parvienne au plus tard 8 jours après la réception du fax et ce avant la clôture des engagements.*
- **3.1.13P.** Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par mail, fax ou LAR. La retenue sera de :
- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- 50% pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications c'est-à-dire le jeudi 24 mai 2018

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires.

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENT 4.3P ASSISTANCE :

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée à la sortie de GREOLIERES Village sur 2 km

L'accès au parc d'assistance sera autorisé seulement aux véhicules munis d'une plaque d'assistance.

Toute plaque sera payante : 5.00 €.

4.3.2.3P Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P IDENTIFICATION DES VOITURES ETPUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

« Le 13^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA CROISETTE » représente un parcours de 220 km

Il est divisé en 1 étape et 2 sections

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.500 km

Les épreuves spéciales sont :

ES1 COL DU FERRIER 11.200 KM

ASSISTANCE Sortie GREOLIERES VILLAGE sur 2 km
COL DE CASTELLARAS 8.100 KM
PARC DE REGROUPEMENT GREOLIERES LES NEIGES
ASSISTANCE Sortie GREOLIERES VILLAGE sur 2 km
COL DE CASTELLARAS 8.100 KM
ASSISTANCE SORTIE GREOLIERES VILLAGE sur 2 km
BRAMAFAN / GOURDON 5.300 KM

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le : Dimanche 20 mai 2018 et mercredi 23 mai 2018 de 9 h à 12 h et de 14h à 18h. Le nombre de passage est limité à 3 maximums ; des contrôles seront effectués. Les reconnaissances sont formellement interdites en dehors des dates et des horaires autorisés ci-dessus. Des contrôles de reconnaissances seront effectués non seulement les jours où les reconnaissances sont tolérées mais également en dehors de ces créneaux horaires.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : chasuble orange avec inscription
 Chef de Poste : chasuble orange avec inscription
 Relations concurrents : chasuble orange avec inscription

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 P. PRIX

La remise des prix se déroulera le Samedi 26 mai 2018 à partir de 19h30 lieu: au Club House

Palais des Victoires à CANNES LA BOCCA

Il n'y aura pas de prix en espèces.

Mais 3 pilotes seront tirés au sort lors de la remise des prix, ils recevront le remboursement du montant de leur engagement.

TROPHEES DES COMMISSAIRES

Des coupes récompenseront des commissaires par tirage au sort.